

LES CHATEAUX DU LEON : ENTRE ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE

Le Léon qui correspond à la partie septentrionale du département du Finistère est délimité au nord et à l'ouest par la Manche, au sud-ouest par la rade de Brest et la ria de l'Elorn, au sud-est par les Monts d'Arrée et à l'est par le Queffleuth. Il correspond à l'ancien évêché et comté de Léon qui comprenait deux *pagi*, le *pagus Achmensis* à l'ouest et le *pagus Leonensis* à l'est. Son histoire au haut Moyen Age reste mal connue et très empreinte de traditions hagiographiques. Le Léon devrait son nom à la présence d'une légion romaine stationnée dans l'antique *Civitas Legionum*, l'actuelle Brest, selon la vie de saint Gouesnou. L'auteur de la vie de saint Paul fait mention d'un *oppidum sancti Pauli*, un ancien *castellum*, où ce saint aurait installé un monastère, à l'origine de la cité épiscopale de Saint-Pol-de-Léon. Si on connaît les noms de plusieurs évêques de Léon au haut Moyen Age, on ne dispose pas d'une liste comtale comme pour la Cornouaille voisine. Un comte de Léon, Even le Grand, qui aurait vécu au VI^e siècle, serait le fondateur de la cité de Lesneven au cœur du plateau léonard. Ce lignage comtal disparaît vers le X^e siècle tandis qu'apparaît le lignage des vicomtes de Léon, au début du XI^e siècle. Cette maison étend son autorité au-delà des frontières du comté et s'approprie le titre comtal avec Hervé II de Léon, au milieu du XII^e siècle, avant d'être matée par les Plantagenêts, vers 1167-1187. L'ancien comté est alors scindé et partagé entre les fils de Guyomarc'h de Léon. L'aîné conserve le titre vicomtal et les châtelainies de Lesneven et de Brest / Saint-Renan. Son frère cadet, le seigneur de Léon, reçoit celles de Landerneau, Landivisiau et Daoulas. La châtelainie de Morlaix est confisquée par le duc de Bretagne. Après avoir vainement combattu les ducs Pierre Mauclerc et Jean Le Roux dans la première moitié du XIII^e siècle, le lignage des vicomtes de Léon doit leur concéder Lesneven, vers 1216, Brest, en 1240, et Le Conquet, en 1275. La moitié du comté est intégrée au domaine ducal, tandis que prospère la maison des seigneurs de Léon qui s'éteint par mariage dans celle de Rohan en 1363.

Le Léon comprenait un certain nombre de châteaux d'importance variable. Le plus grand était indéniablement Brest, mais il convient de préciser que ce que l'on nomme aujourd'hui le château était autrefois la ville close qui succéda à un *castellum* romain. Au XII^e siècle, Morlaix était certainement un des principaux châteaux des vicomtes de Léon, ainsi que probablement Lesneven. A ces châteaux majeurs, passés dans les mains ducalès dès le milieu du XIII^e siècle, il convient de rajouter quelques autres places comme La Roche-Maurice, principal château des seigneurs de Léon, dans la vallée de L'Elorn, et Trémazan, une des rares forteresses de la moyenne aristocratie léonarde au bas Moyen Age. Plusieurs dizaines de mottes, enceintes circulaires et maisons fortes, souvent ancêtres des centaines de manoirs édifiés par une noblesse bas bretonne pléthorique complètent le paysage castral léonard. Dans l'exposé qui suit, nous entendons dresser un rapide inventaire typologique de ces nombreux ouvrages avant d'évoquer les investigations archéologiques dont quelques-uns ont été l'objet et de recenser les sources dont nous disposons afin d'appréhender l'histoire de ces châteaux.

* *
*

I. L'inventaire thématique des châteaux et retranchements médiévaux du Léon

Nous avons répertorié les châteaux médiévaux du Léon dans le cadre de notre mémoire de maîtrise en 1988 puis à l'occasion d'une prospection archéologique entre 1990 et 1997. Ces travaux avaient pour objectif d'actualiser les inventaires anciens qui, pour certains, remontaient à la fin du XIX^e siècle. Ils ont également permis d'opérer une différenciation typologique, indispensable à la compréhension du phénomène castral dans le Léon : on avait trop souvent confondu jusqu'alors les mottes, les enceintes et les maisons fortes. Ces ouvrages ont pu coexister ou remplir des fonctions analogues mais cela n'a pas toujours été le cas : un certain décalage chronologique et des distinctions relatives à leur utilisation ont notamment pu être observés dans d'autres régions, comme en Normandie. Remarquons, dès à présent, que l'histoire de ces fortifications de terre, de bois et de pierre reste difficile à appréhender pour les XI^e et XII^e siècles ; nous y reviendrons dans la troisième partie.

La motte reste l'édifice le plus remarquable pour les XI^e et XII^e siècles, mais il convient encore une fois de rappeler qu'elle ne constitue pas le type de château exclusif. Nous avons dénombré une soixantaine de ces tertres mais il en a certainement existé bien plus. Nous n'avons pas procédé à un dépouillement systématique des cadastres qui aurait pu livrer des dizaines de micro-toponymes révélateurs permettant de doubler ou de tripler le nombre de retranchements présumés médiévaux. Par commodité, nous avons dû distinguer les mottes certaines, au nombre de trente-cinq, des mottes probables pour lesquelles un doute existe sur leur typologie ainsi que des mottes hypothétiques pour lesquelles l'identification reste incertaine. Les dimensions des tertres sont assez variables : le diamètre moyen est d'une trentaine de mètres à la base pour 5 à 7 mètres d'élévation. Dix-sept mottes étaient associées à une basse-cour abritant les bâtiments à usage domestique. Un tiers des mottes léonardes a servi d'assise à des bâtiments de pierre :

- une tour quadrangulaire comme à Lesquelen en Plabennec, Lamber en Ploumoguier ou encore Morizur en Plounéventer ;
- un mur de pierre contre la face interne duquel s'élevaient des bâtiments dont le plan se lit encore parfois, ainsi à Quélimadec en Saint-Méen, Tournuz en Plounévez-Lochrist ;
- des structures plus complexes de type manorial, comme à Castel-Huel en Coat-Méal ou Roudoushir en Kernoues.

Aux mottes viennent s'ajouter une vingtaine d'enceintes circulaires et quelques autres quadrangulaires. Leur diamètre est fréquemment de l'ordre d'une trentaine de mètres au sommet du rempart, exceptionnellement 40 à 50 mètres. La proximité d'un manoir ou l'existence d'un lignage homonyme permettent fréquemment de les attribuer au Moyen Age et d'y voir les ancêtres de certains manoirs plutôt que des installations à caractère agricole. Quelques-unes portent des toponymes remarquables comme celui de « Quinquis », le « Plessis », qui désigne une résidence rurale défendue par des haies à partir du XI^e siècle ou encore « La Motte » en Plabennec, témoin de la confusion typologique existant entre ces deux types d'ouvrages. On a mis à jour les vestiges d'un « donjon » carré d'une dizaine de mètres de côté dans l'ouvrage de La Haye en Saint-Divy. Celui de Coatgarz en Plouarzel abrite les traces d'un bâtiment en équerre de plusieurs pièces qui pourrait correspondre à la « maison de Coatgarz », un manoir des vicomtes de Léon, mentionné dans les années 1270. A Poul-ar-Sal en Plouzévédé, on observe deux enceintes similaires, distantes d'une centaine de mètres. Aux Granges en Plouédern, existait une enceinte associée à une motte qui jouxte ce qui, à première

vue, paraît être une seconde enceinte mais qui, en réalité, doit être une maison forte dans la mesure où le talus de terre semble occulter un mur maçonné.

Le groupe des maisons fortes rassemble un ensemble composite comprenant des terrasses de faible élévation, comme à La Tour en Saint-Vougay, ou des petites tours isolés qu'on a fréquemment prises pour des mottes, comme à Coat-Eozen au Drennec. Dans les deux cas, ce sont des ouvrages implantés dans un terrain marécageux, traversé par un ruisseau. Nous incluons dans cette liste la petite enceinte quadrangulaire flanquée de tours d'angles de Coat-ar-Garz en Plouzévédé.

Le groupe des châteaux de pierre comprend une vingtaine d'ouvrages, parfois très mal connus. La vaste enceinte de Brest se dégage du lot, avec ses deux hectares de superficie et son origine romaine ; plusieurs de ses tours sont reconstruites au XV^e siècle. Cette forteresse a été l'objet de multiples études. Par contre, le château de Morlaix a totalement disparu : il était pourtant la « clef d'entrée du Léon ». On en conserve heureusement une vue du XVII^e siècle où il apparaît qu'il fut bastionné vers la fin du XVI^e siècle. La partie centrale de la ville qui s'étendait à ses pieds était close. Les derniers vestiges du château de Lesneven ont été détruits au XIX^e siècle : on n'en conserve que le tracé d'un rectangle de 170 mètres par 150, parfaitement visible dans une vue perspective de la fin du XVII^e siècle et dans le parcellaire de la ville. Il a peut-être succédé à une grande enceinte du haut Moyen Age. On ne sait rien du château qui a pu exister à Landerneau, capitale des seigneurs de Léon, ni de celui de Landivisiau. L'un et l'autre ont dû être supplantés par la forteresse de La Roche-Maurice érigée au sommet d'un rocher qui domine d'une trentaine de mètres la vallée de l'Elorn. C'est peut-être Hervé IV de Léon qui délaissa cette austère résidence dans la seconde moitié du XIII^e siècle pour se faire bâtir un vaste manoir fortifié à Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau. C'est un château-cour polygonal d'environ 6 000 mètres carrés de surface intérieure, flanqué de tours circulaires de 8 mètres de diamètre dans chacun de ses angles et au milieu des grands côtés. Il présente un châtelet d'entrée avec portes à vantaux, archères, assommoir et herse. Un petit château assez similaire fut érigé vers la même époque par les ducs de Bretagne à Coatgarz en Plouarzel. C'est tardivement, semble-t-il, que les principaux lignages de la moyenne aristocratie léonarde furent en mesure de se faire construire des châteaux de pierre. La tour de Trémazan est datée du XIV^e siècle ; les deux tours mixtes du château de Penhoat en Saint-Thégonnec ne sont pas antérieures à la première moitié du XV^e siècle, tout comme vraisemblablement celles de Kermavan en Kernilis, aujourd'hui détruites. Trois autres familles léonardes édifièrent de grosses maisons fortes cantonnées de tours circulaires dans la seconde moitié de ce siècle et au début du XVI^e siècle à Kérouzéré en Sibiril, Le Breignou en Bourg-Blanc et Kermilin en Tréflaouéan.

II. Les données archéologiques

Si les investigations archéologiques menées sur les châteaux léonards ont été nombreuses, elles n'en demeurent pas moins ponctuelles : elles ont donné lieu à des rapports restés confidentiels ou à des synthèses partielles. Dès le début du XIX^e siècle, des « antiquaires » comme on les nommait alors ou des « érudits » se sont intéressés aux châteaux et aux mottes dont ils nous ont quelquefois laissé des croquis antérieurs à leur destruction. Il en est ainsi du chevalier de Fréminville dans les années 1830-1840, de l'ingénieur Flagelle dans les années 1860-1870 ou encore de l'abbé Abgrall et de Louis Le Guennec auteurs des premiers articles consacrés aux mottes féodales du Finistère en 1915. Certains, tel Jourdan de la Passardière, n'y voyaient encore que le tertre abritant la tente du chef dans les « camps romains ». Quelques-uns étaient tentés d'aller les examiner de plus près comme à Bohars, vers la fin du

XIX^e siècle : lors de l'exploration de structures voisines de la motte, dans la basse-cour adjacente, on exhuma des objets de cuivre dont un plat qu'on ne parvint pas à dater. Vers 1920-1925, la construction d'une maison sur la plate-forme de la motte de Castel-Huel en Coat-Méal permit de mettre à jour les murs larges de plus de deux mètres d'un bâtiment qui correspondait au « Chastel de Coetmel » mentionné au début du XIV^e siècle. En 1926, une véritable « chasse au trésor » anima le bourg de La Roche-Maurice, à l'occasion de la découverte de « souterrains » du château. Il ne s'agissait aucunement alors d'entreprendre des fouilles archéologiques tant la recherche archéologique médiévale accusait alors de retard sur celle de nos voisins, notamment britanniques. C'est ce qui explique que la première exploration scientifique d'une motte finistérienne fut entreprise au Roc'hellou en Loperhet par Miss V.C.C. Collum en 1929-1930. Elle y voyait un site métallurgique gaulois à l'emplacement duquel un chef breton, un machtiern, éleva un tertre pour y implanter son manoir au haut Moyen Age. Peu de temps après, un autre Britannique, l'éminent archéologue Sir Mortimer Wheeler, parcourait l'ouest de la France à la recherche de camps de l'Age du Fer. Il nous a laissé des carnets de notes inédits avec des descriptions succinctes et des croquis de plusieurs mottes léonardes, comme celle de la presqu'île de Kermorvan au Conquet, de Bohars-ar-Hoat à Bohars ou encore de Lesquelen en Plabennec.

Ce n'est qu'après 1945 que vient réellement le temps des archéologues qui agissent d'abord dans l'urgence. L'un des premiers est Pierre-Rolland Giot qui, dès 1949, observe la destruction du tertre du Vern en Cléder identifié comme étant un tumulus : il émet l'hypothèse qu'il pourrait s'agir, en fait, d'une petite motte établie dans un bas-fond humide. Cette destruction entreprise à l'aide de moyens mécaniques n'est que la première d'une longue liste, tandis que les campagnes léonardes sont modifiées lors de la « révolution agricole ». Citons, pour exemple, l'arasement des mottes de Lanhuz en Plouneventer vers 1964, Leslouc'h en Plouédern en 1965 et même Castel-Douar en Saint-Thégonnec en 1971, en dépit de l'ouverture d'une instance de mise en classement du site par René Sanquer, alors directeur de la circonscription des Antiquités historiques de Bretagne. A Leslouc'h, cet archéologue, spécialiste de la période romaine, peut entreprendre une fouille de sauvetage sur le site d'une motte à basse-cour. Il observe ainsi à la base du tertre la présence d'un bâtiment délimitant une salle de 16 mètres sur 6, un ancien « lez », une résidence aristocratique de l'époque carolingienne, qui aurait été arasée au moment de la construction du tertre. La destruction progressive de la motte de Lamber en Ploumoguier donne également lieu à des interventions de sauvetage. On y explore un bâtiment quadrangulaire d'une quinzaine de mètres de côté dont les murs, épais de 2 à 3 mètres et conservant une élévation supérieure à deux mètres, reposent sur une importante couche de cendres probablement issue de l'incendie d'une tour de charpente primitive. La découverte de deniers d'argent du duc Conan II (1040-1066) et de pions de tric-trac permet de dater l'érection de cet habitat noble de la fin du XI^e siècle. A la même période, des travaux de restauration permettent encore à René Sanquer de réaliser quelques sondages sur la muraille gallo-romaine du château de Brest. En 1977, il est l'auteur d'une étude sur les mottes du Finistère où il reprend les travaux du doyen de Boüard et dans laquelle il publie trois listes de mottes, notamment celle de Roger Le Han, un étudiant brestois qui a consacré son mémoire de D.E.S. aux mottes du Finistère en 1967.

Cette période est aussi marquée par le début de fouilles entreprises par des associations de bénévoles avec l'accord des autorités archéologiques, essentiellement sur le site du château de Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau et sur la motte à basse-cour de Lesquelen en Plabennec. Celles de Joyeuse-Garde commencent en 1967 sous la direction de M.-C. des Déserts. Elles permettent l'exploration partielle de ce vaste manoir de plaisance des seigneurs de Léon, édifié dans la seconde moitié du XIII^e siècle. On y met à jour un logis noble,

composé de trois salles larges de 7 mètres et longues de 20, 10 et 9 mètres dotées de fenêtres à coussièges et de cheminées, et complété par un châtelet d'entrée partiellement conservé et une cave.

La fouille de la motte de Lesquelen a été menée de 1973 à 1982 par Jo Irien et son équipe. Elle a permis la découverte, au sommet de la motte, d'un donjon quadrilatéral aux angles arrondis d'une dizaine de mètres de côté, dont les murs larges de 1,5 mètre à 4 mètres à la base ont pu supporter des étages de charpente, au-dessus d'une cuisine dotée d'un four qui occupait le rez-de-chaussée. Le sommet de la motte était en outre ceint par une muraille épaisse de 2,4 mètres, dotée d'un chemin de ronde et de deux accès, un vers l'extérieur et un autre s'ouvrant sur la basse-cour. La tour maçonnée a vraisemblablement ici aussi succédé à un édifice de bois détruit lors d'un incendie. Le tertre présente la particularité d'être chapé. La basse-cour voisine abritait une chapelle dédiée à Notre-Dame, vraisemblablement reconstruite aux XIII^e et XVI^e siècles. On y a, en outre, découvert un ensemble de bâtiments autour d'une petite place pavée avec, notamment, une cave, une écurie, une forge et deux fours. Ces constructions de pierre, encore utilisés au XVI^e siècle, ont succédé à des édifices de bois dont on a retrouvé des trous de poteaux. Ces deux fouilles menées il y plus d'une vingtaine d'années par des bénévoles nous permettent de disposer de données archéologiques assez fiables, même si elles n'ont abouti qu'à la rédaction de quelques articles, à l'exclusion d'une étude systématique du mobilier exhumé et d'une publication en fin de fouilles, à partir des rapports établis annuellement.

Des opérations plus ponctuelles furent menées dans le même temps sur d'autres châteaux léonards. De 1967 à 1970, l'association « Mein Breiz » entreprit sur le site de La Roche-Maurice deux campagnes de dégagement et de consolidation qui permirent de mettre à jour les vestiges d'une tour d'artillerie datable de la fin du XV^e siècle et d'établir un plan de cette forteresse. En 1969, le Cercle Archéologique Brestois dirigé par François Le Bot réalisa un important travail de débroussaillage et quelques sondages sur le site du château de Coetgarz ou Pont-du-Châtel en Saint-Renan : ils permirent d'y reconnaître un petit château de plan quadrangulaire flanqué de tours circulaires. C'est cependant Trémazan qui devait être l'objet de l'étude la plus poussée, notamment en raison de l'existence de sa tour maîtresse ruinée. Des travaux de diagnostic architectural et même des sondages archéologiques y furent entrepris sous la direction d'un architecte, Gildas Durand, en 1978 ; ils devaient préluder à la restauration du monument, projet qui avorta, tout comme en 1967. Ils donnèrent toutefois lieu à la rédaction de deux articles et d'un rapport resté manuscrit.

Peu à peu, les associations de bénévoles s'essoufflaient, notamment par manque de moyens financiers et en raison de l'entrée dans la vie active de leurs plus jeunes membres. Dans le même temps, les services archéologiques étaient réorganisés : l'archéologie se professionnalisait et on freinait les velléités des adeptes de l'« archéologie de clocher ». Les priorités et les moyens étaient désormais attribués aux fouilles de sauvetage, à l'exception de quelques fouilles programmées, comme celle de l'abbaye de Landévennec, confiée à Annie Bardel. Il convient également de signaler les campagnes de prospection aérienne menées dans le Léon en 1991 et 1992 par Marie-Yvane Daire. Elles ont permis de découvrir plus d'une centaine de structures de type enclos, mal datés, quelquefois médiévaux comme celui de Kergastel en Plourin.

Trois sites devaient pourtant profiter de l'attention que leur portaient des spécialistes, que l'on commençait tout juste à nommer les castellologues, des collectivités locales ou d'associations. A l'occasion de travaux de restauration, l'ancien « donjon » de Brest qui avait

pendant plusieurs décennies abrité les archives et la bibliothèque de la Marine, bénéficia d'une nouvelle analyse architecturale menée par Christian Corvisier, historien de l'architecture, au début des années 1990. Renouvelant les travaux de Pilven menés au XIX^e siècle, il devait dater les trois tours du château, l'actuel « donjon », du XV^e siècle. Il y voit une « résidence fortifiée ducale greffée sur l'enceinte de la ville forte ». Le même auteur devait ensuite proposer une lecture plus globale de l'aménagement de cette forteresse en la comparant à d'autres places fortes duciales.

En outre, le département du Finistère acquit pour le franc symbolique le château de La Roche-Maurice en 1987. Des travaux de restauration urgents y étaient aussitôt entrepris ainsi qu'une mise en valeur qui entraîna une courte campagne de sondages archéologiques en 1993. Cependant, en dépit de la mise en place d'une équipe pluri-disciplinaire en 1994, des sondages archéologiques de plus grande ampleur ne commencèrent qu'à partir de 2000. L'archéologue Jocelyn Martineau, profitant de la pose d'échafaudages, y réalisa une étude du bâti de l'ensemble des logis de la terrasse supérieure en 2001, avant d'y entamer une fouille programmée triennale en 2002-2004. Enfin, c'est à l'audace d'un groupe de jeunes gens de la région de Ploudalmézeau que nous devons la création de l'association « SOS Trémazan » en 1995. Sous la direction de Matthieu Créac'h puis de Jean-Yves Besselièvre, elle devait parvenir successivement à faire acquérir la tour-maîtresse par la collectivité, projet qui avait avorté à plusieurs reprises durant les décennies précédentes, puis à faire réaliser de coûteux travaux de consolidation provisoire sur cet édifice très menacé. Parallèlement, voyaient le jour une monographie et une exposition itinérante sur le château, dans un très louable souci de vulgarisation.

L'archéologie des châteaux léonards nous apparaît ainsi en gestation. Un château est en cours de fouille programmée, sous la direction d'un archéologue professionnel qui cherche à réunir une équipe autour d'un projet pluri-disciplinaire. Certaines attentes restent déçues, en matière :

- de fouilles, notamment souhaitées par les membres de l'association « SOS Trémazan »,
- de mise en valeur de fouilles anciennes, comme à Lesquelen en Plabennec ou à Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau,
- ou encore d'acquisition d'un monument en péril par la collectivité en vue de sa sauvegarde, certes coûteuse, comme à Penhoat en Saint-Thégonnec.

Encore ne faudrait-il pas oublier les dizaines de retranchements de terre, parfois menacés, ou certains monuments urbains totalement disparus en surface mais dont on met ponctuellement à jour des vestiges, certes ténus, sans que cela donne forcément lieu à un contrôle archéologique, comme ce fut le cas à Morlaix il y a quelques années sur le site de la citadelle.

* *
*

III. Les sources historiques

Il est d'usage d'insister sur la carence des sources historiques bretonnes pour le Moyen Age, tout particulièrement pour les XI^e et XII^e siècles ; nous ne l'avons-nous-mêmes fait que trop fréquemment. Si l'on prend pour exemple la carte des châteaux bretons mentionnés

d'après les sources écrites par Noël-Yves Tonnerre, on ne recense dans les évêchés de Léon, Trégor et Cornouaille que deux châteaux vers l'an mil, Quimper et Châteaulin, auxquels viennent s'ajouter cinq autres places fortes vers 1100 : Morlaix, Guingamp, Carhaix, Gourin et Le Faou. Il est illusoire de penser que l'on pourrait mener dans le Léon une étude similaire à celle menée sur les mottes du comté de Rennes aux XI^e et XII^e siècles par Michel Brand'honneur. Seul le château de Morlaix est un peu documenté pour cette période, outre quelques informations sur le château de Brest. Il convient toutefois de nuancer ce bilan très négatif, en réexaminant quelles sont les sources documentaires, manuscrites ou imprimées, dont nous disposons pour écrire l'histoire des châteaux léonards du XI^e au XV^e siècle.

Les sources narratives sont d'abord les récits hagiographiques dont l'usage est malaisé tant ils ont été copiés et recopiés, laissant parfois seulement transparaître ce qu'aurait pu être la vie de saint originale. On a longtemps dénigré Albert Le Grand pour sa « Vie des saints de la Bretagne Armorique » avant de livrer ses textes à une sérieuse critique historique montrant le profit que l'on peut en tirer. C'est désormais le cas : les historiens confrontent leurs points de vue et s'opposent parfois sur la datation d'une *vita* comme celle de saint Gouesnou. Le prêtre Guillaume affirmait qu'il l'avait rédigée en 1019 mais certains la datent aujourd'hui de la fin du XII^e siècle. Dans la vie de saint Paul-Aurélien, Urmonoc décrit, en 884, le site de Castel Paol. Il indique qu'après avoir emprunté une vieille voie romaine, le saint entra par la porte ouest de cette ancienne place forte, l'*oppidum sancti Pauli*, récemment bâtie en un style plus remarquable. Il rajoute, qu'à l'époque du saint, la place était entourée sur tout son pourtour de murailles de terre d'une hauteur étonnante construites en un temps ancien et qu'à la fin du IX^e siècle, celle-ci était en grande partie fortifiée de murailles de pierres élevées à une plus grande hauteur encore. Il n'en reste rien de nos jours et les traces d'occupation romaine à Saint-Pol sont bien ténues. Le nom ancien de la ville plaide toutefois en faveur de l'existence d'un ancien site fortifié à l'emplacement du monastère-évêché du haut Moyen Age. Le tracé quadrangulaire observable dans le parcellaire urbain pourrait n'être que celui de la muraille de la ville close, attestée au bas Moyen Age. Certains ont remarqué que la description de la place forte n'est pas sans évoquer celle contemporaine du monastère de Landévennec. Des fouilles ont permis cette fois de retrouver pour ce dernier les vestiges d'une muraille de pierres d'époque carolingienne, qui se révéla insuffisante pour empêcher la prise de l'abbaye par les Normands en 913. Dans la vie de saint Gouesnou, le prêtre Guillaume décrivant Brest, probablement vers la fin du XII^e siècle, évoque une cité réduite au rang de simple place forte alors qu'elle aurait été la capitale des Osismes et qu'elle s'appela la « cité des légions » (*Civitas Legionum*) ou *Legiona*. Il indique qu'elle ne se nommait plus alors que « Brest-sur-Chevrette » mais disposait toujours d'un port agréable et sûr. Il est vraisemblable qu'en raison de la présence des murailles romaines édifiées à la fin du III^e siècle, les hagiographes du haut Moyen Age cherchèrent à accréditer la grandeur passée de la ville, en faisant parfois le siège primitif de l'évêché de Léon. La chanson d'Aiquin rédigée au XII^e siècle nous montre Aiquin se réfugiant temporairement à Brest pour échapper aux troupes de Charlemagne. D'autres textes évoquent l'existence d'un « roi de Brest ». C'est probablement ce désir de faire remonter des châteaux à la plus haute antiquité et l'absence d'un texte légendaire digne de ce nom qui explique la « forgerie » d'Albert Le Grand au sujet de Morlaix. Il indique qu'aux dires de Conrad de Salisbury, personnage imaginaire dont il fait un aumônier d'Henri II Plantagenêt, cette cité se nommait *Julia* au début de notre ère et était dominée par un château, nommé *Castrum Caesaris*. Des traditions légendaires se rattachent aussi à de nombreux autres châteaux : saint Ténénan pour Joyeuse-Garde en La Forêt-Landerneau et Lesquelen en Plabennec, saint Derrien et Neventer pour La Roche-Maurice, saint Tanguy et sainte Aude pour Trémazan ...

Il subsiste peu de chroniques bretonnes anciennes, tardivement compilées par Pierre Le Baud à la fin du XV^e siècle, comme celles de Nantes ou de Quimperlé. Nous disposons toutefois de l'œuvre de Guillaume Le Breton, né dans le Léon vers 1165 et devenu chapelain du roi Philippe Auguste. Il a rédigé la *Gesta Philippi Augusti* et la *Philippidos*. L'auteur y consacre quelques passages à la Bretagne et au Léon, notamment quand il évoque la capture d'Hervé de Léon par le vicomte du Faou, en 1163, ainsi que les multiples révoltes de Guyomarch de Léon contre Henri II Plantagenêt, entre 1167 et 1187, ou celles de Conan de Léon contre Pierre Mauclerc, vers 1216-1222. D'autres chroniques extérieures au duché complètent notre information comme celles de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, ou des chroniqueurs d'Henri II Plantagenêt, notamment Guillaume de Malmesbury, Roger de Hoveden ou Benoît de Peterborough. Plus tardivement, au moment de la guerre de Succession de Bretagne, nous pouvons bien entendu utiliser les chroniques de Froissart, mais il n'est pas inutile de rappeler qu'il s'est parfois contenté de reprendre les travaux de Jean Le Bel. On doit ainsi sérieusement réviser ce qu'il narre de l'offensive éclair menée par Jean de Montfort en Bretagne durant l'été 1341, notamment tout ce qui a trait au siège du château de Brest. Encore une fois ses assertions sont à confronter avec les récits des chroniqueurs d'outre-Manche comme Henri Knighton ou Adam de Murimouth.

Des actes ont existé en Léon comme ailleurs à une période ancienne comme en témoigne Urmonoc, l'hagiographe de saint Paul-Aurélien, en 884. Il relate, au sujet des concessions qui furent faites à ce dernier, que les noms et les limites de ces territoires apparaissaient dans plusieurs chartes placées auprès du chef du saint. Celles-ci semblent avoir disparu à l'occasion des invasions normandes : quelques chartes sont insérées dans la vie du saint mais, contrairement aux abbayes de Redon ou de Landévennec, elles n'ont pas été ensuite recopiées dans un cartulaire. Les archives conservées ou connues par des transcriptions anciennes pour les XI^e et XII^e siècles sont presque toutes d'origine ecclésiastique. Il faut attendre le XIII^e siècle pour trouver des actes passés exclusivement entre laïques. Le Léon fait figure de parent pauvre par rapport au Rennais et au Nantais ; nous n'y avons recensé que quelques dizaines d'actes ou de mentions dans les chroniques pour les XI^e et XII^e siècles. Ainsi, Hubert Guillotel qui recense vingt-trois cartulaires bretons médiévaux indique qu'il n'en existe aucun pour le Léon. Un recueil d'actes aurait été compilé vers 1343 sur ordre de l'abbé de Saint-Mathieu mais on n'en conserve que quelques bribes, notamment un acte incomplet de 1157 et deux autres de 1206 et 1228, insérés dans une procédure du XV^e siècle. Les archives de l'abbaye cistercienne du Relecq en Plounéour-Ménez ont été détruites à plusieurs reprises, pendant la guerre de Succession de Bretagne, lors d'un incendie au milieu du XVI^e siècle et encore durant la Ligue. On ignore qui en furent les fondateurs, vers le milieu du XII^e siècle. A défaut de cartulaire, on dispose de copies tardives d'actes liés à la fondation de l'abbaye de Daoulas par les vicomtes de Léon, vers 1173, ainsi que du nécrologe de cette abbaye. Toutefois, l'essentiel des archives de cet établissement, dont on ne conserve qu'un inventaire de l'époque moderne, a disparu. De fait, les actes les plus anciens émanent d'abbayes extérieures au Léon auxquelles les vicomtes firent appel aux XI^e et XII^e siècles pour fonder des prieurés. Il en est ainsi à Morlaix où, après l'abbaye de Saint-Mathieu, au XI^e siècle, les vicomtes de Léon firent appel aux moines de l'abbaye de Marmoutier pour fonder le prieuré de Saint-Martin en 1128 puis à ceux de Saint-Melaine de Rennes, peu de temps après. Il subsiste seulement une copie du XVII^e siècle de la seconde fondation. Quelques autres actes relatifs au Léon sont conservés ; ils concernent notamment le prieuré de Lesneven qui dépendait de l'abbaye de Saint-Sulpice-La-Forêt, près de Rennes ou celui de Saint-Melaine à Morlaix. Les cartulaires cornouaillais de Landévennec, Quimper et Quimperlé contiennent également quelques actes relatifs aux vicomtes et aux seigneurs de Léon.

Les chartes et les notices concernant le Léon ont ainsi presque toutes disparu pour les périodes antérieures au XIII^e siècle et même pour cette période notre documentation reste très lacunaire. Les textes nous sont rarement parvenus sous forme d'originaux ; seules subsistent des copies médiévales ou de l'époque moderne, notamment réalisées par les bénédictins de Saint-Maur. On retrouve ces dernières à la Bibliothèque nationale, dans ce que l'on nommait autrefois le fonds des « Blancs Manteaux » qui comprend une cinquantaine de volumes, parfois épais de mille pages. Il s'agit des copies complètes ou partielles d'actes collationnés dans les abbayes ou les dépôts d'archives des seigneurs bretons. Plusieurs ecclésiastiques y travaillèrent, comme Lobineau, Audren de Kerdrel ou Morice. Ainsi, il n'est pas rare d'y trouver plusieurs fois le même acte, parfois même dans le même volume, où l'on peut avoir rassemblé les notes de divers rédacteurs. Des actes en latin figurent aussi dans les collections latines, tout comme certains actes en français peuvent apparaître en dehors de cet ensemble de registres. C'est ainsi que nous ne sommes toujours pas parvenus à retrouver toutes les copies qui ont servi à l'édition des *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* publiée en 1742 par dom Morice. *A contrario*, nous y avons, pour l'instant, collecté une quinzaine d'actes, complets ou non, qui n'ont pas été retenus pour cette publication et qui concernent les seigneurs de Léon.

Les Archives nationales recèlent dans les « Layettes du trésor des chartes » plusieurs actes de la première moitié du XIII^e siècle relatifs au Léon. La plupart ont été publiés, notamment par Arthur de La Borderie, comme les hommages de Guyomarch de Léon au roi en 1230, les enquêtes de 1235 relatives aux agissements de Pierre Mauclerc, la confirmation par le roi de la soumission d'Hervé, seigneur de Léon au duc en 1260 ou encore le rapport réalisé par le vicomte d'Avranches sur les déprédations commises par les Anglais en Bretagne en 1296. On y trouve également les actes du parlement de Paris, dont seuls quelques-uns concernant le Léon ont été imprimés ; les autres n'apparaissent que dans des répertoires. Ils concernent des affaires bretonnes portées devant le roi de France, comme celle de l'assassinat d'Alain Nuz, sur ordre de Hervé de Léon, en 1296, ou encore l'union forcée entre Amette de Coëtmen et Guillaume de Penhoat vers 1315.

Le bilan reste néanmoins bien mince pour les archives antérieures au XV^e siècle. Beaucoup ont été détruites lors de la Révolution ou même avant. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer au témoignage de Bernard, fils de Tanguy, dans l'enquête de 1235 : il relate que des lettres d'une composition intervenue entre Hervé, vicomte de Léon, et la duchesse Constance, mère d'Arthur de Bretagne, furent détruites lorsque Pierre Mauclerc dépouilla les vicomtes de Léon de leurs terres, au début du XIII^e siècle. Ce n'est qu'à l'issue de ces révoltes féodales que l'on voit, par exemple, apparaître le château de Brest dans un acte de mars 1240 qui faisait autrefois partie du trésor des ducs de Bretagne. Il appartient à la série des actes relatifs à la cession de la vicomté de Léon au duc Jean le Roux. Un certain nombre ont été publiés par Arthur de La Borderie, notamment une quinzaine pour les années 1273-1277, lorsque Jean le Roux dépouilla Hervé IV de sa vicomté de Léon. Les archives de ce lignage semblent alors totalement disparaître, alors que les ducs ont soin d'indemniser la veuve et la fille d'Hervé IV. Ces dernières devaient pourtant fonder leurs prétentions sur des actes fournis lors des procédures engagées contre leur prince.

On ne peut que sommairement appréhender cet aspect procédurier en examinant des actes émanant des seigneurs de Léon, la branche cadette des vicomtes de Léon. Celle-ci disparut après le décès sans héritier direct d'Hervé VIII de Léon, en 1363 : la seigneurie fut alors transmise par sa sœur Jeanne à Jean, vicomte de Rohan. En 1387, on voit leur fils, Alain de Rohan, seigneur de Léon, mander à son capitaine du château de La Roche-Maurice, Hervé

Le Heuc, et Hervé Guillaume, son bailli et procureur, de chercher certains contrats relatifs à ses aïeux, les sires de Léon pour les confier à son père. Les vicomtes de Rohan devaient transférer les archives des seigneurs de Léon dans leur château de Blain où elles furent en grande partie détruites en 1793. Seules quelques liasses échappèrent alors aux révolutionnaires : elles ont depuis été versées à la médiathèque de Nantes et constituent le « Fonds Bizeul ». Nous y avons recensé quelques dizaines d'actes sur parchemin concernant les seigneurs de Léon aux XIII^e et XIV^e siècles. Les trois actes les plus anciens datent des années 1260-1265, période qui correspond à la normalisation des relations entre Hervé IV de Léon et le duc de Bretagne d'une part, ainsi qu'avec ses vassaux d'autre part. Les documents plus anciens concernant cette maison apparue vers 1180 ont presque tous disparu, peut-être à l'occasion de la révolte d'Hervé III de Léon contre le duc, vers 1241. Le premier acte qui date de 1260 est le plus ancien texte léonard rédigé en français. Il est intéressant dans la mesure où il n'est qu'une des trois copies concernant la soumission d'Hervé IV de Léon au duc. Celle-ci était donc conservée par les seigneurs de Léon, une autre l'était dans le trésor des chartes des ducs de Bretagne et une troisième dans le trésor des chartes des rois de France, par ailleurs suzerain d'Hervé de Léon qui avait épousé Marguerite de Châteauneuf-en-Thymerais, dans le Perche.

Quatre autres actes datent des années 1290 et tous les autres remontent seulement au XIV^e siècle. On y relève quelques accords secondaires entre les seigneurs de Léon et des vassaux, quelques contrats de mariage, des accords de partage entre Hervé VII de Léon et ses puînés auxquels il accorde leur part d'héritage après le décès de son père en 1337 tout comme le douaire qu'il octroie alors à sa mère, Jeanne de Montmorency. De nombreux actes concernent la part de l'héritage d'Avaugour due à Marguerite d'Avaugour, seconde épouse d'Hervé VII de Léon, par Jeanne de Penthièvre et Charles de Blois. Les plus belles pièces restent néanmoins les testaments et codiciles d'Hervé VII et Hervé VIII de Léon, rédigés en 1341, 1344 et 1363. Ces trois parchemins de grande taille qui ne sont que des copies du milieu du XIV^e siècle comprennent les noms des proches de ces deux seigneurs et ceux des lieux de culte auxquels ils étaient tout particulièrement attachés. Quelques-uns de ces actes comprennent encore des fragments de sceaux. Il arrive que l'on retrouve deux à trois copies du même acte, notamment passées devant des juridictions différentes. La comparaison avec les actes publiés par H. Morice ou les copies conservées à la Bibliothèque nationale laissent entrevoir qu'une bonne partie des actes originaux de la seigneurie de Léon qui n'étaient peut-être pas si nombreux à être conservés à la fin du Moyen Age ont irrémédiablement disparu, comme le testament de Hervé VI de Léon, l'acte de fondation de l'hôpital de Landerneau en 1336 ou ceux de multiples autres fondations pieuses. Il va de soi que ces fonds doivent être complétés par ceux des familles apparentées aux grands lignages léonards. Si l'on retient encore la famille de Léon, on peut ainsi retrouver publiés des contrats de mariage comme celui de Catherine de Laval, mariée à Hervé IV, vicomte de Léon, vers 1265, Jeanne de Montmorency, femme d'Hervé VI de Léon, en 1307, ou Marguerite de Retz première épouse d'Hervé VII de Léon vers 1323. Ils nous renseignent d'avantage sur la politique matrimoniale de ces lignages que sur le Léon lui-même. Les accords intervenus à l'occasion des successions nous montrent à l'évidence, qu'au milieu du XIV^e siècle, les seigneurs de Léon partageaient leur temps entre leurs terres normandes et leurs fiefs bretons.

C'est ainsi que le plus ancien minu de la seigneurie de Léon daté de 1471, après le décès d'Alain IX de Rohan, n'a, semble-t-il, pas été conservé alors qu'il l'est pour les autres seigneuries dépendant de cette famille. Il faut attendre 1519 et 1549 pour disposer des premiers minis de la seigneurie de Léon, que l'on peut certes compléter par les fermes des revenus de cette terre à partir de 1475 ou par l'enquête de 1479 pour la préséance aux états de

Bretagne. Quelques liasses des archives de Kerguéhennec viennent compléter notre documentation mais, là encore, l'essentiel date du bas Moyen Age ou de l'époque moderne. Les archives départementales du Finistère ne conservent que six liasses relatives à la seigneurie de Léon. L'une d'entre elles renferme deux aveux de la seigneurie de Penhoat datés de la première moitié du XVI^e siècle. Les aveux des autres seigneurs du Léon conservés tant aux archives départementales du Finistère qu'à celles de Loire-Atlantique sont rarement antérieurs au XV^e siècle. Tous les fonds n'ont d'ailleurs pas été inventoriés, comme ces documents non classés de la série E des archives départementales du Finistère qui contient une cinquantaine d'actes du XIV^e siècle émanant de la famille de Coatilézec en Pleyber-Christ. Il est certain que des archives privées doivent encore contenir une mine d'informations relative aux châteaux léonards.

La documentation spécifique aux châteaux léonards est donc très lacunaire, hormis pour Brest, mieux documenté lors de l'occupation anglaise, entre 1342 et 1397. On parvient pour le bas Moyen Age à dresser une liste à peu près complète des capitaines de Brest, Morlaix et Lesneven, mais les mentions concernant les châteaux eux-mêmes sont très laconiques. On recense quelques mentions de travaux mais guère avant le début du XV^e siècle, 1407 pour Brest et Lesneven, 1420-1421 pour La Roche-Maurice où le vicomte de Rohan utilise une partie des droits de ports et havres de Landerneau pour rebâtir sa forteresse durant tout le XV^e siècle. J. Kerhervé a exhumé quelques pièces faisant état de travaux précis pour les années 1493-1504. L'examen des sources iconographiques permet de compléter notre information, mais les plus anciennes représentations des châteaux léonards ne sont pas antérieures au début du XVII^e siècle avec, notamment, les vues perspectives de Brest ou de Morlaix par Dubuisson-Aubenay. Certains dessins, comme ceux du chevalier de Fréminville dans le second quart du XIX^e siècle, nous renseignent parfois utilement sur des châteaux détruits peu de temps après, comme pour Kermilin en Tréflaouénan et Le Breignou en Bourg-Blanc.

* *
*

IV. Approche de l'histoire des châteaux du Léon

Nous ne pouvons donc que dresser une synthèse historique provisoire en intégrant les données de l'archéologie. Nous ignorons presque tout des forteresses d'époque carolingienne : Brest reste certainement occupée même si, d'après certains témoignages hagiographiques, ce n'est qu'une modeste place. La muraille gallo-romaine est maintenue en état de défense par un comte ou un vicomte, détenteur de pouvoirs publics. Cependant, c'est à Saint-Pol que s'installe le pouvoir ecclésiastique même si, faute de sondages archéologiques, l'on ignore encore si la description que donne l'hagiographe Urmonoc s'applique bien à la ville. Le tracé quadrangulaire décelable dans le parcellaire urbain pourrait ne correspondre qu'au circuit de la muraille urbaine attestée au bas Moyen Age. Brest et Saint-Pol seraient les chefs lieux des deux *pagi* léonards. Quelques traditions veulent, en outre, que certains sites protohistoriques aient été réoccupés à des époques inconnues. Cela n'est pas démontré pour le promontoire de Castel-an-Trébez en Taulé mais c'est néanmoins possible pour la presqu'île de Kermorvan au Conquet, occupée depuis le Néolithique. On y érigea une motte qui permettait notamment la surveillance de ce mouillage fréquenté ; le château du Conquet est attesté vers 1275.

Si le site de Morlaix correspond indéniablement à un important carrefour à l'époque romaine, comme en témoignent des découvertes archéologiques, il demeure incertain qu'on y ait alors érigé un *castellum* maçonné comme on en a découvert des vestiges à Brest, le Yaudet en Ploulec'h ou Saint-Servan. Le nom ancien de la ville, *Mons Relaxus*, laisse présumer que le site fut un temps délaissé avant probablement d'être choisi par les vicomtes de Léon pour y implanter un *castrum*, attesté dans les années 1120. Il est à l'origine de la création de plusieurs bourgs castraux au XII^e siècle, à proximité de la chapelle Notre-Dame-du-Mur. Des officiers ducaux y apparaissent au moment de la confiscation de la cité par les Plantagenêts dans les années 1180. La cité est chef-lieu de châtelainie au XIII^e siècle ; elle accueille des dominicains vers 1230. Peut-être est-elle déjà enclose d'une muraille enserrant un périmètre d'environ deux hectares.

Les origines de Lesneven se perdent dans les limbes de la légende. Le nom indique que ce lieu fut fortifié dès le haut Moyen Age ; Neven est le nom d'un saint breton éponyme de la paroisse voisine de Saint-Méen. Dès le début du XIII^e siècle la ville compte deux églises, Notre-Dame qui serait l'ancienne chapelle castrale et Saint-Michel, l'église paroissiale. En 1216, elles sont toutes deux attribuées à l'abbaye de Saint-Melaine, près de Rennes, quand Pierre Mauclerc s'empare de la ville au détriment des vicomtes de Léon. L'origine du vaste château quadrangulaire de Lesneven n'est pas connue : il a pu succéder à un vaste enclos et à un retranchement d'époque féodale décelables dans le parcellaire urbain, peut-être au XIII^e siècle.

Morlaix, Lesneven et Brest sont ainsi les trois places majeures du Léon. Enlevées aux vicomtes de Léon, elles sont intégrées au domaine ducal entre 1180 et 1240. Les deux premières deviennent chef-lieu de châtelainie ; Brest partage cette fonction avec Saint-Renan, cité *a priori* dépourvue de défenses. Les deux autres châtelainies léonardes, Landerneau et Landivisiau, ont pour origine une fondation monastique du haut Moyen Age, un « lan », auprès duquel on érigea un château à l'époque féodale. Leur importance et leur histoire sont particulièrement mal connues. L'existence du premier est encore discutée ; le second est en ruines dès le début du XVI^e siècle.

Si, en dépit de la carence des sources historiques, on parvient à évoquer l'importance respective des châteaux majeurs et secondaires du Léon, il n'en est pas de même des ouvrages terroyés, mottes, enceintes et maisons fortes. Ces ouvrages n'apparaissent que tardivement dans les textes, parfois pas avant le XV^e siècle, tout comme les seigneurs qui les détiennent. Dans certains cas, on ne parvient même pas à attribuer leur construction à un lignage précis, même au bas Moyen Age. Les vicissitudes historiques, les alliances matrimoniales, les regroupements de fiefs sont tels que nous ignorerons sans doute toujours qui furent les constructeurs de la plupart des mottes et des enceintes léonardes ainsi que la géographie féodale des XI^e et XII^e siècles. Le nombre d'ouvrages recensés est certainement très en deçà de ce qu'il a été pour les centaines de familles de la petite aristocratie léonarde. Si l'on parvient quelquefois à retrouver l'association motte / moulin / manoir, c'est loin d'être le cas pour tous les lignages attestés dans la seconde moitié du XIII^e siècle, même si un manoir a pu succéder à la moitié des mottes léonardes. Certaines maisons nobles descendent indéniablement de chevaliers qui érigèrent une motte vers les XI^e et XII^e siècles, d'autres peut-être une enceinte castrale ou encore une maison forte. Combien d'ouvrages de ce type ont été occultés par les reconstructions ultérieures, notamment celles des manoirs que l'on recense par centaines aux XV^e et XVI^e siècles ? Les évolutions sont multiples en ce qui concerne la transition motte / maison forte / manoir :

- Erection d'une résidence dans la basse-cour de la motte dont la plate-forme n'accueille qu'une tour mixte associant défense et résidence comme à Lesquelen en Plabennec et peut-être Morizur en Plouneventer ; un transfert est opéré vers un autre manoir au XVI^e siècle.
- Reconstruction sur la plate-forme de la motte elle-même d'une résidence occupée pendant plusieurs siècles jusqu'à abandon définitif, comme à Castel-Huel en Coat-Méal où la juridiction est transférée dans un autre manoir au XV^e siècle, ou bien édification d'un autre manoir à quelques centaines de mètres comme à Roudoushir en Kernouës et Quélimadec en Saint-Méen.
- Transformation de la motte en maison forte comme à Coatmeur en Landivisau.
- Parfois, aucune structure n'apparaît au sommet de la motte, totalement plat, (ce qui peut aussi résulter d'un démontage complet) et on peut s'interroger sur son occupation durable avant le transfert vers un manoir voisin comme à Maillé en Plounevez-Lochrist où, lors de l'aménagement des allées, à l'époque moderne, on prit soin de conserver la motte distante du manoir de deux cents mètres. C'était le témoignage de l'antiquité de ce fief, passé dès le XIII^e siècle dans les mains de la famille de Kermavan. Le manoir présente des vestiges attribués au XIV^e siècle.

Concernant la fonction des mottes et des enceintes circulaires, on met souvent en avant la vocation militaire mais peu de mentions permettent de l'attester. C'est toutefois le cas en Cornouaille pour la grosse motte à deux basses-cours de La Roche en Cléden-Poher dont Hubert Guillotel fait le chef-lieu du fief des vicomtes de Poher. Une donation du début du XII^e siècle nous apprend qu'elle fut alors assiégée. Guillaume Le Breton relate en outre qu'à l'occasion d'une guerre, en 1163, Hervé de Léon fit enfermer le vicomte du Faou dans son château de Daoulas. Cette motte à basse-cour, siège de la châtellenie de Daoulas, était la résidence habituelle d'un sénéchal. Elle contrôlait l'itinéraire antique menant de Quimper à Brest, au fond d'un estuaire, dans un site comparable à ceux du Faou ou de Landerneau. Ce contrôle des voies romaines ou médiévales, notamment à proximité d'un gué, se vérifie pour plusieurs mottes léonardes comme Langoat en Loc-Eguiner, Kerrun en Guimiliau, Pont-ar-C'halvez en Plouider, Le Moulin de Ménaouen en Ploudiry ou Lesvenan en Plouvorn ou pour des châteaux comme ceux de Morlaix ou de Penhoat en Saint-Thégonnec. Mottes et enceintes castrales étaient néanmoins avant tout les sièges de seigneuries. On les retrouve d'abord au cœur du plateau léonard, c'est-à-dire dans un terroir anciennement mis en valeur. Il ne semble pas qu'elles aient joué un rôle important dans les défrichements, mais cette question a été peu étudiée dans la région qui nous concerne.

Seuls les châteaux majeurs ou secondaires apparaissent lors des guerres. Nous sommes peu renseignés sur les guerres féodales qui opposèrent les vicomtes de Léon à leurs voisins. On estime que le château de La Roche-Maurice, l'ancien Roc'h Morvan, devrait son nom à un vicomte du Faou soucieux de défendre ses territoires au nord contre les attaques des vicomtes de Léon qui finirent par l'emporter. Ils s'emparèrent ainsi de la paroisse de Ploudiry et de ses trèves ainsi que de la seigneurie de Daoulas où ils fondèrent une abbaye vers 1173. La frontière du Léon aurait alors cessé d'être la boucle de l'Elorn entre Sizun et Landerneau pour prendre un tracé linéaire et artificiel entre ces deux localités. Il est difficile d'indiquer si l'érection des deux enceintes circulaires de Kerlavarec et Lilyvon en La Martyre pourrait être liée à ces événements. L'enceinte de Kerhamon en Pencran permettait le contrôle d'un passage sur l'Elorn, entre Landerneau et La Roche-Maurice.

L'irruption des Plantagenêts en Bretagne, à partir du milieu du XII^e siècle, semble avoir été lourde de conséquences. Les chroniqueurs nous apprennent qu'en 1167 le plus important des châteaux de Guyomarch de Léon fut détruit : le vicomte fut obligé de remettre des otages à Henri II Plantagenêt. En 1169, Guyomarch fut encore battu par Conan IV, ancien duc de Bretagne, venu en aide à Hamon, frère de Guyomarch, qui était évêque de Léon. En 1171, le meurtre du prélat par Guyomarch entraîna une riposte immédiate d'Henri II qui soumit toutes les forteresses du vicomte et en retint trois entre ses mains. Deux autres campagnes militaires au moins, consécutives aux révoltes du seigneur de Léon, furent nécessaires pour obtenir sa soumission. A aucun moment hélas les chroniqueurs ne nous donnent les noms de ses châteaux avant 1186, à l'occasion d'une nouvelle révolte survenue après le décès de Geoffroy Plantagenêt. Guyomarch et Hervé de Léon reprirent alors Morlaix, qui leur avait été enlevée plusieurs années auparavant et Henri II Plantagenêt vint en personne l'assiéger. Il est hors de doute que Brest devait être une des places tenues alors par les Plantagenêts : selon Pierre Le Baud, c'est là que les barons bretons auraient cherché à mettre le jeune Arthur à l'abri des foudres de son oncle Richard Cœur-de-Lion, vers 1196-1197. Nous demeurons dans l'expectative pour Lesneven qui n'apparaît qu'en 1191 et son château seulement en 1351. Toutefois, l'intérêt que lui témoigna Pierre Mauclerc en 1216, la présence de deux églises, dont une dédiée à Notre Dame, et d'une cohue en font indiscutablement un ancien bourg castral ce dont témoigne la petite superficie de cette paroisse avant 1789. Nous serions tenté d'attribuer au duc la construction de sa vaste enceinte quadrilatérale dans la première moitié du XIII^e siècle afin de contrôler le cœur du plateau léonard, d'y implanter des officiers et de mater les incessantes révoltes de ses barons. C'est à l'issue de l'une d'elles qu'Hervé de Léon fut obligé de céder à Jean le Roux le château, la ville et le port de Brest, moyennant cent livres de rente, en mars 1240. Ce prince devait acculer à la ruine les héritiers du vicomte auquel ils arrachèrent successivement la ville, le château, le port et les moulins du Conquet en 1274, la coutume et les péages de Saint-Mathieu et la maison de Coëtgarz en 1275 et enfin le « maner dou Damani », la ville de Saint-Renan et tout le reste de son fief en 1276. A cette date, le duc s'était emparé de la moitié de l'ancien comté de Léon qu'il contrôlait, grâce à Morlaix, Lesneven distante de 36 kilomètres de la précédente, Brest à 25 kilomètres de Lesneven et Le Conquet à 21 kilomètres de Brest. Trois de ces villes étaient des ports dont le prince pouvait affecter une partie des revenus à l'entretien d'un château et d'une garnison dont la fonction première pouvait être de garder les Anglais à distance. Ces derniers ravagèrent Le Conquet, Saint-Mathieu et Landerneau en 1296. Cette menace permanente devait amener le duc à autoriser les religieux de Saint-Mathieu à fortifier leur abbaye en 1332, avant de pourvoir lui-même à sa défense au XV^e siècle. La ruine totale de ces édifices ou des aménagements ultérieurs dans le cas de Brest ne nous permettent guère de décrire la physionomie des ces places au Moyen Age. On suppose que le château du Conquet s'organisait autour d'une motte implantée sur le rempart de l'Age du Fer barrant l'isthme de la presqu'île de Kermorvan ; elle a été nivelée par les Allemands lors de la seconde guerre mondiale.

Lors du « partage de 1180 » quand Geoffroy Plantagenêt s'octroya Morlaix et remit Lesneven et Brest à la branche aînée des vicomtes de Léon, leurs cadets obtinrent Landerneau, Landivisiau, Coat-Méal et les diverses possessions cornouaillaises des Léon, parmi lesquelles Daoulas. Chacune de ces cités possédait un château, mais c'est semble-t-il à La Roche-Maurice que ce lignage décida de s'établir. Ce château occupait le sommet d'un rocher quasi inexpugnable, dominant la vallée de l'Elorn, au cœur de leur fief, à quatre kilomètres à l'est de leur « capitale » Landerneau et treize kilomètres de Daoulas, l'abbaye qui abritait leur nécropole familiale. Vers 1241, un revirement funeste amena Hervé III de Léon à se révolter contre le duc Jean Le Roux dont il avait pourtant épousé une parente. Mal

lui en prit : il mourut lors de ces affrontements, tandis que certains de ses vassaux prenaient sans doute le parti du duc et s'emparaient, peut-être, du château de La Roche-Maurice. Après une minorité qui dut être difficile, si on en juge par la quasi-absence de sources entre 1241 et 1260, son fils Hervé IV fit sa soumission au duc en 1260 et normalisa ses relations avec ses proches et vassaux dans les années qui suivirent. C'est peut-être lui qui décida de construire ou de reconstruire le château de Joyeuse-Garde à l'orée de la sylve de La Forest-Landerneau, à l'ouest de cette cité, toujours en bordure de l'Elorn. Outre cette nouvelle demeure de plaisance fortifiée et l'austère forteresse de La Roche-Maurice, il disposait de plusieurs autres châteaux peu importants comme les mottes de Daoulas ou de Coat-Méal, les ouvrages de Landivisiau et de Landerneau, ainsi que vraisemblablement de plusieurs manoirs comme celui du Rosier à Plougastel-Daoulas. Les seigneurs de Léon devaient par ailleurs acquérir par mariage des fiefs importants dans le Perche, en Normandie ainsi qu'en Picardie et devenir des vassaux directs du roi de France.

La guerre de Succession de Bretagne devait mettre fin à près d'un siècle de paix en Léon. Si les historiens considèrent maintenant que la chevauchée de Jean de Montfort, en 1341, n'eut pas lieu, il est néanmoins certain que des opérations militaires intervinrent dès l'automne 1341 dans le Léon, notamment autour du château du Conquet. Hervé de Léon opta pour Charles de Blois, son parent, mais certains de ses vassaux comme Tanguy du Chastel soutinrent la cause de Jean de Montfort. Le roi de France lui envoya une ambassade pour lui faire changer de camp tandis qu'il était réfugié dans le château de Brest avec l'épouse de Montfort, en février 1342. Tanguy du Chastel refusa et, en mai, à la tête d'une troupe dépêchée en renfort par le roi d'Angleterre contribua à la capture d'Hervé de Léon, surpris à l'aube dans le manoir épiscopal de Porléac'h en Trégarantec. Hervé devait rester plus de deux ans captif en Angleterre pendant que ses terres étaient ravagées. En septembre 1342, une armée anglaise délogeait une armée blésiste qui menait le blocus de Brest, notamment depuis Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau, puis assiégeait vainement la ville et le château de Morlaix. Le roi d'Angleterre lui-même logeait dans un des manoirs du seigneur de Léon, au Rosier, en Plougastel-Daoulas. Le château de Lesneven devait un temps rester aux mains des Anglais solidement retranchés à Brest. Ils tenaient en outre divers points d'appuis sur le littoral comme Saint-Mathieu, Le Conquet et Trémazan et se comportaient en maîtres dans le Léon. En 1343, Tanguy du Chastel se vit remettre le château de Coatgarz en compensation pour les pertes qu'ils avait subies.

Les Anglais s'installèrent durablement à Brest : la cité acquérait une importance stratégique nouvelle avec la politique de « barbacane », c'est-à-dire du contrôle de points d'appui majeurs sur les côtes de France. La fin de la guerre de Succession ne devait pas signifier la fin de l'occupation anglaise lors du début du règne du duc Jean IV. Plusieurs sièges échouèrent en 1373, 1378, 1386 et 1387 avant que le duc ne recouvre la ville après une transaction financière avec ses anciens alliés, en 1397. La leçon devait être retenue : le duc consacra d'importantes sommes à la modernisation de la forteresse au XV^e siècle, bien plus en tous cas que pour les deux autres places fortes de la vicomté de Léon, Morlaix et Lesneven. Dans le même temps, la seigneurie de Léon avait échoué par mariage dans les mains de l'importante famille de Rohan, après la mort sans héritier d'Hervé VIII de Léon. Il semble qu'assez vite les vicomtes de Rohan aient renoncé à entretenir tous les châteaux de leurs prédécesseurs pour porter tous leurs efforts sur celui de La Roche-Maurice jusqu'au début du XVI^e siècle. Les bouleversements politiques dus à la guerre de Succession, le renforcement de l'administration ducal et l'engagement de certains lignages au service des rois de France devaient permettre à plusieurs familles léonardes d'affirmer leur émergence et leurs prétentions dans la pierre. Il en fut ainsi pour les plus illustres d'entre eux, les Du Chastel dont

plusieurs membres devaient assumer de très hautes charges auprès du roi. Ils auraient construit ou reconstruit leur tour maîtresse à la fin du XIV^e siècle puis édifié de nouveaux logis et une vaste barbacane au siècle suivant. L'amiral de Bretagne, Jean de Penhoat ne devait pas être en reste en rebâtissant son château dans la première moitié du XV^e siècle, comme probablement Jean II ou Jean III de Kermavan, chambellans du duc de Bretagne à la même période. Le duc accordait des autorisations à ses fidèles comme aux Kérouzéré qui mirent peut-être plusieurs dizaines d'années pour faire bâtir leur imposante maison forte en Sibiril. Ils devaient être imités par les Tournemine, avec le château de Kermilin en Tréflaouéan, ou les Langouesnou, avec le château de Breignou en Bourg-Blanc, édifiés entre la seconde moitié du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle.

Ces demeures témoignaient avant tout de la réussite sociale de leurs constructeurs : l'aspect symbolique avec l'édification de tours mixtes circulaires sommées de mâchicoulis l'emportait fréquemment sur de réelles capacités défensives. Certes, à l'occasion, Trémazan pouvait servir pour la défense des côtes et les autres accueillir quelques hommes d'armes sur mandement ducal lors des guerres d'indépendance, mais la généralisation de l'artillerie avait déjà sonné le glas du château fort associant défense et résidence. En 1489-1490, en dépit des efforts financiers consentis depuis des décennies pour renforcer les murailles et bâtir des ouvrages avancés, les Morlaisiens préférèrent se rendre aux troupes royales qui se retranchèrent dans la place forte de Brest. Elles démantelèrent le château de La Roche-Maurice pour ne pas qu'il servit de point d'appui aux troupes bretonnes. Ce château fut probablement modernisé avec la construction d'ouvrages prévus pour l'artillerie vers 1491-1516 mais peut-être était-ce déjà avant tout pour soutenir les prétentions des vicomtes de Rohan qui devaient s'arroger le titre de princes de Léon dans les décennies suivantes. Les guerres de la Ligue devaient probablement sonner le glas de ce château comme de plusieurs autres contre lesquels on utilisa l'artillerie pour en déloger les bandes qui, d'un côté ou de l'autre, s'y étaient réfugiées comme à Kérouzéré en Sibiril, Penhoat en Saint-Thégonnec ou Kermilin en Tréflaouéan. Des combats eurent encore lieu sous les murs du château de Lesneven, probablement hâtivement consolidés, mais l'essentiel se passait à Brest, place loyalement tenue par le marquis de Sourdéac pour le compte du roi, et à Morlaix où les ligueurs transformèrent l'ancien château ducal en citadelle et fortifièrent les faubourgs. Ils en furent délogés par le maréchal d'Aumont, en 1594, à l'issue d'un siège en règle. Dans le même temps, des contingents se retranchaient dans des pointes littorales, comme la presqu'île de Kermorvan au Conquet.

* *
*

L'inventaire archéologique nous montre donc un semis de mottes, enceintes et châteaux relativement dense, sans que cette prospection ait été exhaustive, dans la mesure où elle repose encore essentiellement sur l'actualisation des anciens inventaires établis à la fin du XIX^e siècle. Peu ont été explorés de manière scientifique à une époque récente : les données recueillies lors des fouilles mériteraient souvent d'être revues ou complétées. L'examen des sources historiques, quoique rendu difficile par leur relative rareté, doit néanmoins permettre au travers d'un catalogue des actes des vicomtes et de la vicomté de Léon, de compléter les données issues de l'archéologie et celles de l'étude du bâti des rares édifices subsistants, comme à Brest, Trémazan, La Roche-Maurice, Joyeuse-Garde ou Kérouzéré. Les pistes de recherche sont multiples pour les étudiants en histoire, histoire de l'art et archéologie avec, par exemple, des prospections systématiques relatives à l'occupation médiévale de certains

cantons, comparables aux inventaires de manoirs réalisés sous la direction de Jean Kerhervé, de monographies de certains monuments incluant l'étude de la seigneurie à partir des anciens aveux, voire de sondages archéologiques sur certains ouvrages terroyés pour en affiner la chronologie et la typologie. En tout état de cause, historiens et archéologues devront avancer de concert.

Patrick KERNÉVEZ
Doctorant en histoire médiévale
Chercheur associé à l'U.M.R. 6038 du C.N.R.S.

RESUME :

L'ancien comté et diocèse de Léon compta quelques dizaines de châteaux médiévaux d'importance très variable. Leur étude s'appuie à la fois sur l'archéologie et sur l'examen des sources écrites. Une prospection archéologique thématique a permis d'y recenser une quarantaine de mottes, une vingtaine d'enceintes circulaires, quelques maisons fortes et une dizaine de châteaux de pierre. Quelques ouvrages ont été l'objet d'investigations archéologiques. L'examen des sources historiques se révèle très décevant pour les XI^e et XII^e siècles. La documentation devient plus abondante au XIII^e siècle mais ne nous renseigne guère sur les constructions effectuées sur les châteaux avant le XV^e siècle. L'historien ne peut ainsi dresser qu'un bilan fort lacunaire de l'histoire des châteaux léonards. Les places de Morlaix, Brest et Lesneven élevées durant l'époque féodale par les vicomtes de Léon leur sont ravies par les ducs de Bretagne entre 1180 et 1240 et sont intégrées au domaine ducal. Les seigneurs de Léon s'implantent dans la vallée de l'Élorn, notamment vers La Roche-Maurice et Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau. Le réseau castral est complété par quelques rares lignages de la moyenne aristocratie léonarde qui émergent aux XIV^e et XV^e siècles.

Extrait des Actes du colloque de Brest (Juin 2004), *Le Trémazan des Du Chastel, du château-fort à la ruine*, sous la direction d'Yves Coativy, 2006, p. 273-298. **Cet article reste la propriété exclusive de son auteur**¹.

1 On se reportera aux Actes du colloque pour consulter l'apparat critique et les illustrations de l'article.